

## Le 7 janvier 2021, 16 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 7 janvier 2021.



État des lieux (en chiffres)	Cas confirmés : 66	Guérisons : 59	Tests négatifs : 5 884	En attente de résultat : 84	Tests effectués : 6 033	Décès : 1
---------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-------------------------	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020.

**Soins de santé**

- Les premières vaccinations contre la COVID-19 au Yukon ont eu lieu le 4 janvier 2021 : <https://yukon.ca/fr/news/ premières vaccinations contre la covid-19 au yukon>
- Publication du calendrier de vaccination : <https://yukon.ca/fr/calendrier-de-deploiement-du-vaccin-contre-la-covid-19-au-yukon>
- On rappelle aux Yukonnais et Yukonnaises de s'isoler à domicile et de passer un test de dépistage s'ils éprouvent des symptômes, si bénins soient-ils. Horaire des services de dépistage :
  - Du lundi au dimanche, de 8 h à 18 h, au Centre de dépistage et d'évaluation de la COVID-19;
  - Du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h 30, au service de dépistage de la COVID-19 à l'auto.
- Publication d'un nouvel avis d'exposition possible : <https://yukon.ca/fr/avis-exposition-possible-covid-19>.
- Déclaration de la ministre de la Santé et des Affaires sociales sur l'arrivée au Yukon du vaccin de Moderna contre la COVID-19 : <https://yukon.ca/fr/news/statement-minister-health-and-social-services-pauline-frost-arrival-modernas-covid-19-vaccine>.
- Le port d'un masque non médical est obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs.
- Les élèves de 5 ans et plus doivent porter un masque dans l'autobus scolaire : <https://yukon.ca/fr/news/des-autobus-scolaires-supplémentaires-pour-de-nouveaux-parcours-en-janvier>.
- Les clients des bars et des restaurants doivent maintenant fournir leurs coordonnées afin de faciliter le traçage des contacts.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

**Déplacements et frontières**

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 janvier.
- Toutes les personnes qui entrent au Yukon doivent obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Sont exemptés de cette obligation les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.

**Entreprises et aides financières**

- Renseignez-vous sur la gamme de programmes d'aide offerts à la population durant la pandémie en visitant : <https://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d'aide-sociale-et-economique>.

**Application de la loi et autres directives**

- Le gouvernement du Yukon a prolongé de 90 jours l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*.
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, visitez le site <https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-frontieres-et-deplacements/signalement-des-infractions-aux>.

